

**Syndicat Mixte  
Parc Naturel Régional  
des Monts d'Ardèche**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**BUREAU SYNDICAL DU 23 MAI 2017**

**N° BS 23 mai -5-**

Objet :

**ACCOMPAGNER LA MONTEE EN COMPETENCE DES ACTEURS LOCAUX SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE PERFORMANTE, DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE, NOMMEE RENOFUTE**

En deux mille dix-sept, le vingt trois mai à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 38 Nombre de voix présentes et représentées :30 Nombre de suffrages exprimés :30  VOTES :    Pour : 30        Contre : 0 Abstention : 0 Date de convocation : 16 mai 2017	<b>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</b>  <b>Transmis par ACTE le : 01/06/17</b> <b>AR N° : 007-2507022388</b> <b>2170523-BS_23055-DE-1-1</b>
--	--

Présents : Laurence ALLEFRESDE, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Jérôme DALVERNY, Sandrine GENEST, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET, Eric LESPINASSE, Isabelle MASSEBEUF, Brieuc MEVEL, Raoul L'HERMINIER, Jacques Henry POINTEAU, Pierre TISSIER,  
Excusés représentés : Gérard BROUILLARD, Virginie FERRAND, René SOULELIAC,  
Absents : Alain FEOUGIER, Denise NURY, Caroline DI VINCENZO, Christian KANDOUCCI, Nathalie ROUSSET, \*

**Descriptif :**

De nombreux acteurs du territoire seront amenés à donner un premier niveau d'information, sur la plateforme Rénofuté, aux bénéficiaires, à accompagner les propriétaires dans leurs démarches, ou à renseigner les artisans sur les fonctionnements du dispositif.

Des formations de ces relais sont donc nécessaires pour :

- o Mobiliser et former les accompagnateurs "de terrain" (opérateurs ANAH, agents des collectivités) pour assurer un "bon" niveau de service dans tous les territoires (aspects techniques et financiers)

l. Favoriser une bonne appropriation locale des outils et des méthodes de la plateforme

La montée en compétence des « acteurs de terrain » semble d'autant plus importante que certains pourraient assurer le service au-delà de l'expérimentation.

Différents niveaux sont identifiés pour atteindre les objectifs :

-Sensibilisations et informations pour les structures organisées au niveau départemental

- Sensibilisations et informations au niveau local .

Les cibles au niveau départemental sont : les responsables départementaux des Banques, l'Office départementale des notaires, FNAIM 26/07, Chaînes de magasins de matériaux (responsables départementaux), Opérateurs et animateurs des organismes ayant conventionnés avec l'Anah),...

Les cibles au niveau local sont : élus, secrétaires de mairie, marchands de matériaux locaux, acteurs sociaux, acteurs de l'immobilier (Agences Immobilières, notaires),...

22 sessions de formation/information sont prévues par année.

L'ensemble des sessions se trouve en annexe 2 de ce document.

#### **Mise en œuvre :**

Le Parc des Monts d'Ardèche est le pilote de cette mission, il en assure la coordination au niveau départemental, l'animation et la mise en œuvre.

Les supports des sessions d'informations et de sensibilisation sont créés par Polénergie conjointement avec l'ensemble des co-maîtres d'ouvrage Rénofuté.

Le Parc des Monts d'Ardèche assure l'animation des sessions organisées à l'échelle départementale, les structures partenaires de la plateforme, l'animation des sessions locales.

#### **Budget prévisionnel sur deux ans**

<b>Postes Dépenses</b>	<b>€</b>	<b>Postes Recettes</b>	<b>€</b>
<b>Prestation de service : intervention de spécialistes</b>	<b>12 216€</b>	<b>Département</b>	<b>6990 €</b>
<b>Construction des supports des sessions (Polénergie)</b>	<b>9056€</b>	Dont Périmètre Ardèche Verte	1801€
<b>Animation des sessions départementales (Parc Monts d'Ardèche)</b>	<b>12 328</b>	Dont Périmètre Ardèche3	5189€
		<b>Feader (Leaders)</b>	<b>26610€</b>
		Dont Leader Ardèche Verte	6705,72€
		Dont Leader Ardèche3	19904,28€
<b>Total</b>	<b>33600€</b>	<b>Total</b>	<b>33600€</b>

Le bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le projet présenté,
- D'APPROUVER le plan de financement du projet,

- D'AUTORISER le porteur de projet à solliciter les subventions du FEADER au titre des programmes Leader (Ardèche Verte et Ardèche3) et du Département conformément au plan de financement,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,
- DE PRENDRE à sa charge une part d'autofinancement en cas de dépassement des dépenses prévisionnelles ou dans le cas où les subventions obtenues seraient inférieure au montant sollicité

Fait à Jaujac, le 23 mai 2017, pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT



